

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'IMPLANTATION COMMERCIALE

## **A. Informations obtenues :**

### Profil :

- Nom et dénomination sociale de la société ;
- Adresse de la société (rue, n°, code postal, pays) ;
- Statut juridique ;
- Numéro d'entreprise ;
- Statut du demandeur ;
- Nom et prénom de la personne de contact ;
- Adresse de la personne de contact (rue, n°, code postal, pays).

### Parcelle :

- Localisation de chaque parcelle ;
- Rapport de propriété pour chaque parcelle.

### Caractéristique du projet :

- Nom du projet ;
- Type de projet tel que visé à l'article 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> du décret ;
- Surface (m<sup>2</sup>) du courant, semi-courant léger, semi-courant lourd ;
- Nombre d'emplois à temps partiel dans le courant, semi-courant léger, semi-courant lourd ;
- Nombre d'emplois à temps plein dans le courant, semi-courant léger, semi-courant lourd ;
- Nombre de places de parking ;
- Nombre annuel de visiteurs ;
- Surface (m<sup>2</sup>) de chaque cellule du projet ;
- Identification précise d'un seul type d'enseigne pour chaque cellule du projet ;
- Type de chaque fonction si présente dans le projet (Bureau, logement, horeca, service, autre) ;
- Surface (m<sup>2</sup>) de chaque fonction si présente dans le projet.

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'IMPLANTATION COMMERCIALE

Justifications sur les critères de délivrance définis à l'article 44 du décret et les dispositions prises sur son fondement

- Justification du critère 1 **Protection du consommateur** :
  - a) favoriser la mixité commerciale ;
  - b) éviter le risque de rupture d'approvisionnement de proximité.
  
- Justification du critère 2 **Protection de l'environnement urbain** :
  - a) la vérification de l'absence de rupture d'équilibre entre les différentes fonctions urbaines, telle qu'elle porterait atteinte au cadre de vie des quartiers existants ou à venir ;
  - b) l'insertion de l'implantation commerciale, eu égard à sa taille et au type du point de vente dans les projets locaux de développement et dans la dynamique propre du modèle urbain.
  
- Justification du critère 3 **Politique de l'emploi** :
  - a) la densité de l'emploi ;
  - b) la qualité et la durabilité de l'emploi.
  
- Justification du critère 4 **Mobilité durable** :
  - a) la mobilité durable ;
  - b) l'accessibilité sans charge spécifique pour la collectivité.

## **B. Informations complémentaires à celles obtenues**

1. Le cas échéant, l'identification de l'auteur de l'étude sous-tendant le projet ;
2. Une présentation du projet ;
3. Description de la stratégie globale de l'entreprise dans laquelle le projet s'inscrit ainsi que des raisons justifiant le projet ;
4. Dans le cas d'une relocalisation : la valeur ajoutée pour le magasin, son attractivité et son environnement, la fermeture de l'établissement de commerce de détail existant et la nouvelle destination du bâtiment ;
5. Un historique de l'entreprise et une description de son activité (type de vente, etc.) ;
6. Le montant de l'investissement ;
7. Toute cartographie relative à la localisation du projet (plan cadastral, plan de secteur, plan communal d'aménagement, etc.) ;

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS D'IMPLANTATION COMMERCIALE

8. Tout document existant au niveau communal permettant d'évaluer correctement ledit projet (plan de mobilité, aménagement du territoire, schéma de développement commercial, etc.) ;
9. Toute représentation graphique ou photographique permettant de visualiser la future implantation dans son espace (modèles graphiques, plans, etc.) ;
10. Plan masse de l'établissement de commerce de détail et de ses cellules identifiant la surface commerciale nette ;
11. Tout document complémentaire permettant au demandeur de préciser ou documenter la justification des critères suivants :
  - Protection du consommateur
    1. favoriser la mixité commerciale ;
    2. éviter le risque de rupture d'approvisionnement de proximité.
  - Protection de l'environnement urbain
    1. la vérification de l'absence de rupture d'équilibre entre les différentes fonctions urbaines, telle qu'elle porterait atteinte au cadre de vie des quartiers existants ou à venir ;
    2. l'insertion de l'implantation commerciale, eu égard à sa taille et au type du point de vente dans les projets locaux de développement et dans la dynamique propre du modèle urbain.
  - Politique de l'emploi
    1. la densité de l'emploi ;
    2. la qualité et la durabilité de l'emploi.
  - Contribution à une mobilité plus durable
    1. la mobilité durable ;
    2. l'accessibilité sans charge spécifique pour la collectivité (par exemple : l'accessibilité de l'implantation via les transports en commun existants et les moyens de transport individuels).

Date : .....

Lieu : .....

Signature du demandeur ou de son représentant autorisé :